



COMMISSION ENDURANCE TOUT TERRAIN

PRESIDENT DE LA COMMISSION
RENAUDIE Didier
9 Résidence Le Clos Des Erables
82410 Saint ETIENNE de TULMONT
Tel- Portable 06 15 04 41 47
E-mail :renaudiedidier@gmail.com

Délégué (moto) :

Alexandra MORANT
TEL : 0662435616
125 chemin de Granaudy
Résidence Granaudy
30340 ST JULIEN LES ROSIERS

Délégués pilotes (moto) :

Christophe ALCARAZ
1 bis rue du vieux pont
34560 POUSSAN
Tel : 06 88 01 8383
E-mail :c.alcaraz34@gmail.com

Jordan CURVALE
6 rue d'Arcole
34500 BEZIERS
Tel : 0671912384

CLASSEMENT MOTO 2012

NAT SOLO			
1°			
2°			
3°			

E1				E2			
1°				1°			
2°				2°			
3°				3°			

E3				VETERANS			
1°				1°	21		
2°				2°	4		
3°				3°	17		

Règlement Championnat Ligue d'Endurance TT 2013

ARTICLE 1

La Ligue Motocycliste du Languedoc-Roussillon met en compétition un Championnat de Ligue d'Endurance Tout Terrain, suivant la formule par équipage deux pilotes deux motos ou deux pilotes une moto pour des épreuves se déroulant sur 4 heures.

ARTICLE 2

Le Championnat est ouvert aux licenciés internationaux et nationaux de la Ligue Motocycliste du Languedoc-Roussillon.

ARTICLE 3

Tous les pilotes doivent être licenciés **FFM**. Délivrance de licence une épreuve (**65 €**) le matin de l'épreuve (en présentant un **permis de conduire** ou le **CASM** et en ayant un certificat médical de moins de 1 an).

Le panachage des licences est autorisé (NCA+NCB, LAJ+NCA, etc.).

Pour l'attribution des points au championnat, seuls les licenciés NCA sont pris en compte.

Pour le panachage des licences la catégorie la plus élevée est considérée ; idem pour la cylindrée des motos.

La licence à la journée est considérée comme de même catégorie que la licence NCB.

Les motos de 85 cc grandes roues sont admises .Licences NJC (jeunes de 12 à 14 inclus) admises

ARTICLE 4

A l'occasion de chaque épreuve, les inscriptions, accompagnées des droits d'engagements d'un montant de **90 €** par équipage et **65€** pour les solos doivent parvenir au président de la commission d'endurance TT au plus tard 15 jours avant la course. Passé ce délai, les droits d'engagement seront majorés de 50 %, sauf pour les licences à la journée. (La location du transpondeur pour chaque machine de 8 €, est incluse dans le droit d'engagement et est reversée par le Club organisateur à la Ligue). Un chèque de caution de 200 € sera retenu en caution de chaque transpondeur (seule cette caution vous sera demandée).

En fonction du nombre d'engagés, un transpondeur par machine pourra être attribué. IL sera alors mis en place un contrôle à la sortie des stands.

Engagements à prendre sur le site : www.engage-sports.com

ARTICLE 5

L'organisation devra prévoir un contrôle administratif et technique (samedi après-midi et dimanche matin). Il devra s'assurer de la présence des commissaires techniques suffisamment à l'avance.

5.1 - Contrôle Administratif : les horaires seront précisés dans le règlement particulier et sur la confirmation d'engagement. Attribution d'un carnet de suivi technique à présenter ensuite au contrôle technique.

5.2 - Contrôle Technique : les horaires seront précisés dans le règlement particulier et sur la confirmation d'engagement. En cas de non présentation de cette confirmation et du carnet de suivi technique, le pilote ne sera pas admis au départ. Le carnet de suivi technique sera conservé par le contrôle technique.

La protection pectorale et dorsale est obligatoire.

PLAQUES

DUOS NCA

E 1 : 125 2T. 250 4T

fond plaque blanc n° noirs

E 2 : +125 2T. 450 4T

fond plaque rouges n° blancs

E 3 : +250 2T. +450 4T

fond plaque jaune n° noirs

VETERANS (+ 35 ans toutes catégories confondues) fond plaque bleu n° blancs

NCA SOLOS :

fond plaque vert n° blancs

NCB SOLO ET DUO

fond plaque noirs n° blancs

Niveau sonore ne dépassant pas 115 Db 2m max.

Retrait de la béquille et protection ou suppression du phare avant et arrière.

5.3 - Parc de ravitaillement : Les ravitaillements s'effectueront obligatoirement aux stands moteur arrêté. Toute installation fixe, de type "derrick" ou similaire est interdite. Chaque stand devra être muni d'un extincteur à poudre en état de marche fourni par les concurrents.

5.4 - Parc fermé : le gardiennage est sous l'entière responsabilité du club organisateur.

ARTICLE 6

Seules les épreuves sélectionnées par la commission seront prises en compte pour le classement final. Si pour un cas de force majeure (élection, bison futé... etc.) une épreuve devait être annulée, une nouvelle date pourra être choisie.

ARTICLE 7

Un tour de reconnaissance minimum doit être prévu et obligatoire.

ARTICLE 8

L'emplacement des machines, pour le départ sera déterminé par tirage au sort lors du contrôle administratif. La grille de départ sera affichée. Les motos partiront par départs successifs : NCA (DUOS puis SOLOS) en suivant les NCB (DUO puis SOLOS).

ARTICLE 9

Les stands doivent être occupés uniquement par les assistants et aménagés 1 heure avant les essais.

Les stands doivent être séparés de la piste par un couloir de décélération.

La machine utilisée pourra être réparée, dans les stands de ravitaillement uniquement, par un mécanicien et le pilote.

Les personnes admises sur les stands seront limitées aux pilotes, aux mécaniciens, aux chefs de stands, aux panneauteurs qui doivent être licenciés.

ARTICLE 10

Le départ sera donné style "**Le Mans**". Les pilotes devront **avoir un genou à terre**. Au signal donné par le directeur de course, les pilotes franchiront à pieds la distance les séparant de leur machine (**co-équipier ou piquet, à la discrétion du club organisateur**). Ils devront mettre eux-mêmes leur machine en marche, sur la ligne, par démarreur électrique ou mécanique. Le démarrage à la poussette sera autorisé après départ de tous les concurrents, cette autorisation sera accordée par un drapeau de couleur verte agité par le directeur de course. Le mécanicien pourra aider le pilote dans cette manœuvre.

ARTICLE 11

Tout changement de pilote devra s'effectuer au stand de ravitaillement.

Cas particulier : le pilote ayant été accidenté sur une partie du circuit pourra être remplacé par son équipier à l'endroit où l'accident a eu lieu. En aucun cas le commissaire de piste ou le marshal ne doit toucher au transpondeur de la moto.

Ce remplacement se fera toujours après avis du directeur de course.

ARTICLE 12 :

PÉNALITÉS

Moto mise en route par une autre personne que le pilote : **un tour**.

Vitesse excessive dans les stands, 1ère fois : **STOP AND GO** de 3 mn, 2ème fois : **disqualification de l'épreuve**.

Cigarette dans les stands, 1ère fois **STOP AND GO** de 3 mn, 2ème fois : **disqualification de l'épreuve**

Ravitaillement dans les stands moteur en marche : **disqualification de l'épreuve**.

La reconnaissance du circuit 1 mois avant l'épreuve est interdite, **disqualification de l'épreuve**.

En cas de sortie accidentelle de piste, la rentrée doit se faire où la machine est sortie.

Sortie de piste volontaire pour raccourcir le tour : **disqualification**.

ARTICLE 13

Dès l'arrivée, les trois premières machines du scratch ainsi que deux autres prises au hasard pourront être mises en parc fermé et feront l'objet d'un contrôle technique.

Toute équipe ne remplissant pas cette condition sera disqualifiée.

ARTICLE 14 :

CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT

Cinq classements seront établis

- **Nationaux solo**

- **classement E 1** : 125 2T. 250 4T

- **classement E2** : +125 2T. 450 4T

- **classement E3** : +250 2T. +450 4T

- **classement vétérans** : + 35 ans et toutes catégories

Les points comptant pour le championnat seront attribués individuellement aux pilotes sans tenir compte des résultats obtenus par des coureurs étrangers à la Ligue, selon le barème suivant : 25 - 22 - 20 - 18 - 16 - 15 - 14 - 13 - 12 - 11 - 10 - 9 - 8 - 7 - 6 - 5 - 4 - 3 - 2 - 1, soit 20 équipages classés.

Un classement solo pour les licenciés NCA sera effectué.

Sera retenue pour le classement final la totalité des résultats.

En cas d'ex-æquo, les concurrents seront départagés en tenant compte du nombre de places de 1er, du nombre de places de 2e et ainsi de suite...

Les organisateurs seront tenus de faire parvenir les résultats de l'épreuve au Président de la Commission d'Endurance dans les 2 jours suivant la course.

ARTICLE 15

CLASSEMENT DE L'ÉPREUVE

- 1 classement scratch toutes catégories confondues.

- 1 classement par catégories, E1, E2, E3 et VETERANS.

Sera déclaré vainqueur, l'équipage ayant accompli le plus grand nombre de tours.

L'arrivée sera jugée sur le pilote en tête une fois la dernière heure écoulée. Pour être classé, chaque équipage devra avoir effectué les deux tiers de la distance parcourue par l'équipage classé premier. En cas de non franchissement de la ligne d'arrivée dans les 20 mn qui suivent l'achèvement de la course, le dernier tour ne sera pas comptabilisé.

ARTICLE 16

Cette compétition sera organisée conformément aux prescriptions du code sportif de la F.F.M., du règlement de la F.F.M., aux clauses de l'annexe et du présent règlement.

ARTICLE 17

En cas d'annulation définitive, le club organisateur s'engage à rembourser l'intégralité de l'engagement.

ARTICLE 18

Dans le cas où un pilote ne peut participer à l'épreuve, il devra prévenir le Président de la commission 48 heures avant, pour être remboursé.

ARTICLE 19

Temps de course et numéro

Licence NCA duo 4 H (N° à partir de 1 à 99)

Licence NCB duo 4 H (N° à partir de 200 à 299)

Licence NCA solo 2 H (N° à partir de 100 à 199)

Licence NCB solo 2 H (N° à partir de 300 à 399).

Dans le cadre des épreuves d'Endurance Tout Terrain, une compétition est ouverte aux licences NCB et licence à la journée.

ARTICLE 20

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le concurrent doit prendre des mesures pour éviter qu'essence, huiles, liquide de nettoyage, etc. s'infiltrent dans le sol (**tapis de sol sous la moto obligatoire**).

L'organisateur doit prendre des mesures pour que les déchets provenant des participants, spectateurs, points de vente soient récupérés dans un nombre suffisant de containers.

Le délégué est chargé de contrôler la mise en oeuvre de ces mesures et rédiger un rapport en cas d'anomalies qui peut aboutir à des sanctions.

ARTICLE 21

Le jury de l'épreuve détient tous les pouvoirs sportifs sur la compétition. Il constitue le seul tribunal chargé de traiter les réclamations et les infractions constatées par les officiels. Le délégué du championnat est de droit président du jury.

ARTICLE 22

Le Directeur de course et le directeur de course adjoint ainsi que les aides aux commissaires technique seront choisis par le club organisateur.

Les commissaires technique responsable Moto et Quad sont à la charge de la Ligue .Décision prise par le comite directeur exécutif de la LIGUE LANGUEDOC ROUSSILLON suite à la réunion annuelle.

ARTICLE 23

En fonction des intempéries (visibilité des plaques) et dans le cas où le transpondeur ne fonctionne pas, chaque pilote doit ralentir au chronométrage et donner son numéro.

Tout au long de l'épreuve, il est conseillé de nettoyer les plaques à chaque rentrée au stand afin d'assurer la vision des plaques au chronométrage pour les classements.

ARTICLE 24

Le présent règlement annule et remplace les précédents.

Le championnat d'Endurance Tout Terrain sera effectif à concurrence du minimum de quatre épreuves inscrites au calendrier dans notre ligue.

A défaut il pourra être organisé un trophée.

Le Code Sportif Fédéral est applicable pour tout litige non précisé dans ce règlement.

CALENDRIER ENDURANCE TOUT TERRAIN 2013

10/02 St Thibery

MC St Thibery

(34)

De nouvelles épreuves pourront s'ajouter en cours d'année après accord du bureau de la ligue.

Informations motos sur <http://liguemoto.free> et motolr.com et le site d'engagement :**www.engage-sports.com**



COMMISSION ENDURANCE TOUT TERRAIN

ENDURANCE TT QUAD

DELEGUEE QUAD : Anne-France GAZAGNE

379 chemin du pont de la lèque

30250 VILLEVIELLE

Tel : 04 66 88 79 84 – 06 03 06 83 39

Délégué pilotes (quad) : LEVY Bernard : 04 67 86 17 02

Membre : GARRIGUES Jean-Louis : 04 68 94 82 07

CLASSEMENT QUADS 2011

NCA SOLO		
1		
31		
3		J

NCA DUOS		
112		
101		
111		

Règlement Championnat Ligue D'Endurance TT 2013

Article 1 : La Ligue Languedoc Roussillon organise, dans le cadre du championnat de ligue d'endurance tout terrain motos, un trophée d'endurance TT Quad :

- par équipage pour les épreuves se déroulant sur deux heures : deux pilotes - deux Quads ou deux pilotes - un quad
- les solos rouleront deux heures.

Article 2 : Le championnat est ouvert aux licenciés internationaux et nationaux de la Ligue Motocycliste du Languedoc Roussillon.

Les pilotes doivent avoir une licence NCA, NCB., Pour les équipages, le panachage des licences est autorisé. Tous les pilotes doivent être licenciés FFM Délivrance de licence une épreuve (65 €) le matin de l'épreuve (en présentant un permis de conduire ou le CASM et en ayant un certificat médical de moins de 1 an).

Article 3 :

A l'occasion de chaque épreuve, les inscriptions, accompagnées des droits d'engagements d'un montant de 90 € par équipage et 65 € pour les solos doivent parvenir au délégué quads de la commission d'endurance TT au plus tard 15 jours avant la course. Passé ce délai, les droits d'engagement seront majorés de 50 %, sauf pour les licences à la journée. Engagements à prendre sur le site : www.engage-sports.com

(La location du transpondeur pour chaque machine de 3 €, est incluse dans le droit d'engagement et est reversée par le Club organisateur à la Ligue). Un chèque de caution de 200 € sera retenu en caution de chaque transpondeur (seule cette caution vous sera demandée).

En fonction du nombre d'engagés, un transpondeur par machine pourra être attribué. Il sera alors mis en place un contrôle à la sortie des stands.

Engagements sur le site :

Article 4 : Les pilotes de plus de 15 ans peuvent rouler dans n'importe quelle cylindrée. La possession du permis de conduire moto (ou équivalence ou CASM) est obligatoire.

Article 5 : Tous les quads doivent être munis de deux plaques fond jaune - numéro noir (20x30 minimum) pour les numéros de course, une à l'avant et une à l'arrière sous la selle.

Article 5-1 :

PÉNALITÉS

Vitesse excessive dans les stands, 1^{ère} fois : **STOP AND GO** de 3 mn, 2^{ème} fois : **disqualification**.

Cigarette dans les stands, 1^{ère} fois **STOP AND GO** de 3 mn, 2^{ème} fois : **disqualification**.

Ravitaillement dans les stands moteur en marche : **disqualification**.

La reconnaissance du circuit 1 mois avant l'épreuve est interdite, **disqualification de l'épreuve**.

En cas de sortie accidentelle de piste, la rentrée doit se faire où la machine est sortie.

Sortie de piste volontaire pour raccourcir le tour : **disqualification**.

Article 6 :

L'organisation devra prévoir un contrôle administratif et technique (à partir du samedi après-midi), des commissaires techniques et s'assurer de leur présence.

Contrôle Administratif : les horaires seront précisés dans le règlement particulier et sur la confirmation d'engagement.

Contrôle Technique : les horaires seront précisés dans le règlement particulier et sur la confirmation d'engagement. En cas de non présentation le pilote ne sera pas admis au départ.

Chaque quad doit être équipé d'un coupe circuit bracelet guidon et de nerf bar (protection des pieds) ceux-ci doivent par construction être relevés à l'arrière de 100 mm minimum ou être équipés d'une protection en métal ou plastique entre ce nerf bars et les garde boue arrière.

Le niveau sonore des machines ne doit pas excéder **115Db** sans tolérance à 2m max.

Les réservoirs ne peuvent dépasser la hauteur de la fixation du guidon ni être placés à l'avant de la machine (à l'avant du guidon)

La capacité des réservoirs de carburant ne peut excéder : 22 litres pour les 4 temps et les 2 temps.

Un extincteur est obligatoire dans chaque stand.

Article 7 :

Un tour de reconnaissance est obligatoire.

L'emplacement des machines, pour le départ sera déterminé par tirage au sort lors du contrôle administratif. La présentation du numéro est obligatoire au placement en grille de départ, sinon départ en fond de grille.

Article 7-1 :

Départ

Le départ sera donné style « Le Mans ». Les pilotes devront avoir un genou à terre. Au signal donné par le directeur de course, les pilotes franchiront à pieds la distance les séparant de leur machine. Ils devront mettre eux-mêmes leur machine en marche, sur la ligne par démarreur électrique ou mécanique. Le démarrage à la poussette sera autorisé après départ de tous les concurrents, cette autorisation sera accordée par un drapeau de couleur verte agité par le directeur de course. Le mécanicien pourra aider le pilote dans cette manœuvre.

Les quads partiront par départ successifs : NCA (DUO puis SOLOS) en suivant les NCB (DUO puis SOLOS) les licences à la journée sont considérées comme NCB.

Article 8 : Chronométrage

Chaque pilote se verra fournir un dossard le jour de l'épreuve et devra laisser sa licence ou son permis de conduire ou son CASM comme caution.

En fonction des intempéries (visibilité des plaques) et dans le cas où le transpondeur ne fonctionne pas, chaque pilote doit ralentir au chronométrage et donner son numéro.

Tout au long de l'épreuve, il est conseillé de nettoyer les plaques à chaque rentrée au stand afin d'assurer la vision des plaques au chronométrage pour les classements.

Article 9 : CLASSEMENTS :

- scratch pour les pilotes roulant en solo NCB,
- scratch pour les pilotes roulant en solo NCA
- scratch pour les équipages NCA

- scratch pour les équipages NCB.

Les 3 premiers seront récompensés. La remise des prix doit avoir lieu moins de deux heures après l'arrivée du premier pilote.

Article 10

Les équipages avec des licenciés de catégories de licence différentes seront classés dans la catégorie la plus élevée.

Article 11

La commission définit de manière non exhaustive :

- les quads sportifs: Banshee, Raptor, Suzuki LT-Z400, Prédateur 500, Bombardier DS650 ou Baja.....
 - les quads de loisirs : Blaster, Polaris Blazer, Kimco 250, quad à 4 roues motrices.....
- Les nouveaux modèles seront classés en fonction de leur cylindrée et caractéristiques.

Article 12 :

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le concurrent doit prendre des mesures pour éviter qu'essence, huiles, liquide de nettoyage, etc. s'infiltrent dans le sol (**tapis de sol sous le Quad obligatoire**).

L'organisateur doit prendre des mesures pour que les déchets provenant des participants, spectateurs, points de vente soient récupérés dans un nombre suffisant de containers.

Le délégué est chargé de contrôler la mise en oeuvre de ces mesures et rédiger un rapport en cas d'anomalies qui peut aboutir à des sanctions.

Article 13 : Pour les points non prévus dans ce règlement (ravitaillement, pénalités, stands...) se reporter au règlement de l'endurance tout terrain moto.

Article 14 : Le jury de l'épreuve détient tous les pouvoirs sportifs sur la compétition. Il constitue le seul tribunal chargé de traiter les réclamations et les infractions constatées par les officiels.

Article 15 :

Le présent règlement annule et remplace les précédents.

Le championnat d'Endurance Tout Terrain sera effectif à concurrence du minimum de Quatre épreuves inscrites au calendrier dans notre Ligue

Le Code Sportif Fédéral est applicable pour tout litige non précisé dans ce règlement.

CALENDRIER ENDURANCE TT QUADS 2013

10/02 ST THIBERY (34)

MC St Thibéry

moto+quad

De nouvelles épreuves pourront s'ajouter en cours d'année après accord du bureau de la ligue.

De nouvelles épreuves pourront s'ajouter en cours d'année après accord du bureau de la ligue.

Informations motos sur <http://liguemoto.free> et motolr.com et le site d'engagement: **www.engage-sports.com**

